SUPPLEMENT TO THE DAILY BEE.

OFFICIAL PAPER OF THE STATE ..... NEW ORLEANS, TUESDAY MORNING, MARCH 23 1852.

que celui du fleuve pendant les eaux hautes, le bayou ne serait brûlé le fleuve que d'environ un pouce et demi. Il est clair que le courant du Bayou, continuelle ment ralenti par des coudes rapides, ne pourrait jamais être plus fort que celui du fleuve.

Maintenant, si nous supposons que le courant du Mississipi serait un peu ralenti par ce débouche, nous voyons bien que la hauteur des eaux ne serait pas diminuée d'une manière sensible. Cette diminution ne se ferait pas sentir à cinquante milles au dessous.

Comme un débouche aux eaux du fleuve, le Bayou Manchac n'efficace, donc, aucun avantage réel, rien ne peut supposer raisonnablement que son importance pourrait s'augmenter, puisque son lit est composé d'une terre glaise et compacte.

Je pourrais ici terminer ce rapport; mais, je sais que l'on attache, tant ici que dans les parroisses, une grande importance commerciale à l'ouverture du Manchac. Je vais donc considérer le sujet sous ce point de vue.

Si le bayou était ouvert, il ne serait pas navigable, même pendant les eaux hautes, pour les gros bateaux plats et les bergues sans les plus grandes difficultés, à cause de sa largeur, la force de son courant et ses coudes nombreux. Cette navigation pourrait-elle offrir une rémunération quelconque pour les nombreux dommages qu'elle serait cause?

L'ouverture du Bayou entraînerait, comme une conséquence inévitable, l'inondation d'une grande partie des paroisses d'Ascension, et de Baton-Rouge. Il faudrait abandonner plusieurs centaines de mille acres de terre pour la plupart en culture. Nous compterions alors les pertes par milliaires. Supposons même que l'on parvienne en faisant des levées le long de ce bayou, encore la dépense serait énorme. Il faudrait construire des levées de plusieurs milles de long et de douze à quinze pieds de haut pour retenir l'eau qui viendrait de l'Amite et de ses nombreuses branches. Mais, dans ce cas, il faudrait placer une écluse à l'embouchure du bayou, pour empêcher l'entrée à des marées extraordinaires, de manière à augmenter une chute de cinq pieds. Cette écluse, ainsi que les digues, ne pourrait s'élever sans des dépenses et des difficultés considérables; et ne pourrait guère servir que lorsque le Mississipi aurait une hauteur de 15 pieds au dessus de sa plus grande hauteur. Il faudrait de cette hauteur, en sorte que, dans ces circonstances, le courant ne pourrait pas entrer dans le bayou. Le Manchac, au contraire, a plusieurs grands tributaires, et ne peut être comparé à aucune autre rivière, pour conserver une navigation, et pour empêcher toujours qu'une navigation aussi grande importance comme celle qui passe par le bayou Manchac, quelque considérable que soient les dépenses que l'Etat ou le Gouvernement Général puissent faire pour le bayou.

Il y a pas assez d'eau même le lac Maurepas et le lac Ponte Artrain pour permettre le passage des vaisseaux d'un fort tonnage. La profondeur de l'eau ne donnera pas passage, dans les circonstances ordinaires, à des vaisseaux étant plus de cinq pieds, et cet obstacle ne peut jamais être augmenté par l'on serait dans ce cas, à la profondeur du fleuve.

Le soulèvement de l'eau dans le lac ne serait pas suffisant aux habitants qui ont établi et maintenu le bosing et dans l'intérêt que l'Etat ne saurait pas de contribuer à leur égard, une grande importance et terme de l'Etat, et son intérêt le porte sans prendre les mesures nécessaires pour leur assurer, en conservant la nature du cours du fleuve et en conservant des levées sur leurs bords